

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1882 s'élèvent à fr.	15,537,698	»
— — — 1881 — à .	15,330,868	»
AUGMENTATION. . . . fr.		<u>206,830</u> »

Trois chapitres seulement présentent des modifications

CHAPITRE II.

	En moins.	En plus.
Les crédits de ce chapitre sont augmentés,	—	—
SAVOIR :		

Celui de l'art. 6 d'une somme de fr.	730	»
— 8 —	1,750	»
— 10 —	10,550	»

afin de pouvoir allouer aux secrétaires et employés des parquets un traitement calculé d'après les indications qui ont été données à la section centrale pour le Budget de 1881; d'améliorer également la position de quelques concierges et messagers des Cours, et de compléter le crédit de l'article 10 pour pourvoir au traitement d'un greffier adjoint et d'un employé du parquet.

D'autre part le crédit de l'article 7 a été diminué d'une somme de 1,000 francs, qui avait été demandée en 1881 pour une dépense extraordinaire.

Soit au chapitre II une augmentation de . fr.	»	11,830 »
---	---	----------

CHAPITRE IX.

La dépense à faire en 1881 pour hâter la construction de l'asile d'aliénés de Tournai dépassant le chiffre du crédit qui était inscrit au projet de Budget, a fait, pour cette année, l'objet d'un crédit spécial; mais il y a lieu de reporter au

A REPORTER. . . . fr.	»	<u>11,830</u> »
-----------------------	---	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.	En plus.
	—	—
REPORT. . . . fr.	»	11,850 »
Budget de 1882, à l'article 38, comme charge temporaire, le crédit de 200,000 francs destiné à des subsides pour la construction et l'agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui resterait disponible.		
Soit au chapitre IX une augmentation de . fr.	»	200,000 »

CHAPITRE X.

Le crédit de l'article 50 est réduit de 25,000 à 20,000 francs, parce que l'on n'aura plus à payer des indemnités aux architectes du chef de l'agrandissement des prisons de Namur, de Courtrai et d'Anvers.

Soit au chapitre X une diminution de . . .	5,000 »	»
TOTAUX	5,000 »	211,850 »
AUGMENTATION . fr.	206,850 »	

(136)

PROJET DE LOI,

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *quinze millions cinq cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit francs* (15,537,698 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	477,800 "
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	381,800 "	"	
3	Matériel.	60,000 "	"	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 "	"	
5	Frais de route et de séjour.	9,000 "	"	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	271,550 "	"	4,107,820 "
7	— Matériel	5,500 "	"	
8	Cours d'appel. Personnel	870,000 "	"	
9	— Matériel	24,000 "	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	2,013,970 "	"	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	922,500 "	"	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaires. Personnel.	22,250 "	"	82,870 "
13	— Matériel	2,000 "	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900 "	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	3,720 "	5,000 "	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	955,000 "	"	976,508 "
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550 "	5,658 "	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,500 "	"	
A REPORTER. . . . fr.		5,634,040 "	10,658 "	5,844,698 "

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,634,040 "	10,658 "	5,644,698 "
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 "	160,000 "	195,000 "
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants et du Sénat</i> , et travaux accessoires.	490,000 "	"	532,300 "
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . .	5,000 "	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . .	25,300 "	"	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 "	"	42,500 "
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 "	"	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 "	"	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . .	4,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	6,245,840 "	170,658 "	6,414,498 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,245,840 "	170,658 "	6,414,498 "
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 "	"	
28	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,549,000 "	"	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	460,000 "	256,000 "	
30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	74,958 "	"	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 "	"	5,520,650 "
32	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 "	"	
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	1,000 "	"	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construc- tion d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	"	20,000 "	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre)	11,000 "	"	
36	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une indus- trie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 "	"	
38	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible	255,000 "	200,000 "	960,700 "
39	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des mem- bres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . .	15,000 "	"	
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établis- sements de bienfaisance, et frais divers.	5,000 "	"	
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 "	"	
42	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	12,258,190 "	646,658 "	12,904,848 "

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,258,190 "	640,658 "	12,904,848 "
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>			
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,150,000 "	"	
44	Gratifications aux détenus.	12,000 "	"	
45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 "	"	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 "	"	
47	Fonctionnaires et employés. {	a. Traitements	"	
		b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	"	
48	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	"	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 "	"	2,522,050 "
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	20,000 "	
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	150,000 "	"	
52	Gratifications aux détenus.	40,000 "	"	
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 "	"	
54	Traitements des fonctionnaires et employés	61,000 "	"	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
55	Mesures de sûreté publique	80,000 "	"	80,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	14,840,240 "	666,658 "	15,506,898 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	14,840,240 »	606,658 »	15,506,898 »
	CHAPITRE XII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . .	»	24,000 »	30,800 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	5,000 »	1,800 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	14,845,240 »	602,458 »	15,537,698 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR 1882.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 31 octobre 1881.
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 24 mai 1878.) . . .	100,000 »	8,076 48
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 26 avril 1880.)	4,000,000 »	1,191,543 93
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre (Loi du 1 ^{er} avril 1879.) . . .	50,000 »	50,000 »
	4,150,000 »	1,249,420 41

(144)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1882.



DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
381,800	»	381,800	381,800	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
477,800	»	477,800	477,800	»	»	
DIFFÉRENCE.			. fr	»		
271,550	»	271,550	270,820	750	»	
271,550	»	271,550	270,820	750	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.				
7	"	La Cour	"	"	3,250	5,500
		Le parquet.	"	"	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	"	"	1,000	
		COURS D'APPEL. — Personnel.				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	870,000
		Présidents de chambre	7	8,500	59,500	
		Conseillers.	61	7,500	457,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	7	8,000	56,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
8	"	Greffiers en chef.	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints.	18	4,000	72,000	
		Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	12,500	
		Employés	12	2000 à 2600	25,450	
		Messagers des cours.	8	1200 à 1800	12,500	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	3	1,500	4,850	
		Messagers des parquets.	3	1200 à 1800	4,500	
		Matériel des Cours.				
		Cour d'appel de Bruxelles	"	"	8,000	24,000
		— de Gand	"	"	5,000	
		— de Liège	"	"	6,500	
9	"	Mobilier pour les trois Cours	"	"	4,500	
Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.						
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,530	»	271,530	270,820	730	»	
5,500	»	5,500	6,500	»	1,000	
870,000	»	870,000	868,250	1,750	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	664,500
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	14	6,250	87,500	
		Juges	53	5,000	165,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	20	5,000	100,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints.	36	3,000	108,000	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	14,400	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	17	1200 à 2000	26,600	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	13	7,000	91,000	968,600
		Vice-présidents	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	22	5,250	115,500	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	26	4,500	117,000	
		Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints.	51	2,800	142,800	
		Secrétaires des parquets.	13	3000 à 3300	41,100	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	21	1200 à 2000	31,200	
		Huissiers audienciers	48	500	14,400	
		A REPORTER. . . . fr.				1,630,100

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE. TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.	..		1,650,100
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		3 ^e CLASSE. — Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.			
		Présidents.	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints.	15	2,600	39,000
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,800
		Commis expéditionnaires	7	1200 à 2000	9,120
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	205	3,000	615,000
		Greffiers	205	1,500	307,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	
2,013,970	»	2,013,970	2,003,620	10,350	»	
922,500	»	922,500	922,500	»	»	
4,107,520	»	4,107,520	4,095,690	12,830	1,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,830		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			NUMÉRO d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE. — Personnel.				
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	22,250
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	3,000	3,000	
		Huissier audiencier	1	400	400	
		Messagers	2	1,320	2,640	
		Concierge	1	1,210	12,10	2,000
13	»	Matériel.				
		Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.				
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	
		Prévôts militaires	7	500	3,500	
15	»	Huissiers audienciers	7	200	1,400	3,720
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs. Ameuble- ment des locaux des conseils de guerre	4 1 2	420 600 720	1,680 600 1,440	
					5,000	
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.				
		CHAPITRE IV.				
		FRAIS DE JUSTICE.				
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			922,000	33,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				
17	a.	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			11,008	10,500
	b.	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	5,000	8,720	8,720	»	»	
77,870	5,000	82,870	82,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		
955,000	»	955,000	955,000	»	»	
15,850	5,658	21 508	21,508	»	»	
970,850	5,658	976,508	976,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants et du Sénat</i> et travaux accessoires. .
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et de autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	160,000	195,000	195,000	»	»	
35,000	160,000	195,000	195,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
490,000	»	490,000	490,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,500	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
552,300	»	552,300	552,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1881, est inséré comme annexe au Budget de la Dette publique. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,300	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique.
28	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures . .
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. : : .
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
30	»	Traitements des pasteurs et employés
31	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
<i>Culte israélite.</i>		
32	»	Traitements des ministres et employés
33	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
34	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
36	»	Secours pour les ministres des cultes.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
281,400	»	281,400	281,400	»	»	
4,349,000	»	4,349,000	4,349,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
74,958	»	74,958	74,958	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1880 fait l'objet d'une annexe au Budget de la Dette publique Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849 Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse
50,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	
5,244,650	276,000	5,520,650	5,520,650	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	255,000	200,000	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
769,700	200,000	969,700	769,700	200,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				200,000		
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
848,050	»	862,050	862,050	»	»	
14,000						
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	20,000	20,000	25,000	»	5,000	
2,247,050	20,000	2,267,050	2,272,050	»	5,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
51	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
52	»	Gratifications aux détenus
53	»	Frais d'impression et de bureau
54	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
55	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
255,000	»	255,000	255,000	»	»	
2,502,050	20,000	2,522,050	2,527,050	»	5,000	
DIMINUTION . . . fr.				5,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	25,800	30,800	30,800	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	146	Administration centrale.
II.	ib.	Ordre judiciaire
III.	154	Justice militaire
IV.	ib.	Frais de justice
V.	156	Palais de Justice
VI.	ib.	Publications officielles
VII.	ib.	Pensions et secours
VIII.	158	Cultes
IX.	160	Établissements de bienfaisance
X.	ib.	Prisons.
XI.	162	Frais de police
XII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
477,800 »	»	477,800 »	477,800 »	»	»	
4,107,520 »	»	4,107,520 »	4,095,690 »	11,830 »	»	
77,870 »	5,000 »	82,870 »	82,870 »	»	»	
970,850 »	5,658 »	976,508 »	976,508 »	»	»	
35,000 »	160,000 »	195,000 »	195,000 »	»	»	
532,300 »	»	532,300 »	532,300 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,244,650 »	276,000 »	5,520,650 »	5,520,650 »	»	»	
769,700 »	200,000 »	969,700 »	769,700 »	200,000 »	»	
2,502,050 »	20,000 »	2,522,050 »	2,527,050 »	»	5,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	25,800 »	30,800 »	30,800 »	»	»	
14,845,240 »	692,438 »	15,537,698 »	15,350,868 »	211,830 »	5,000 »	
AUGMENTATION . . . fr.				206,830 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1882.

PENSIONS.

Voir aux annexes nos 10 et 11 du Budget de la Dette publique.
